

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à M. Patrick MAILLET,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

5 - INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE - CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE

Monsieur MAILLET expose que l'indexation des loyers s'établit selon l'indice de référence des loyers tel que défini par l'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008.

Il est proposé de retenir le premier trimestre de chaque année pour déterminer l'évolution annuelle. L'indice de référence des loyers était de 122,37 au 1^{er} trimestre 2012 pour 124,25 au 1^{er} trimestre 2013, soit une augmentation de + 1,54 %.

C'est sur cette base que les loyers suivants ont pu être déterminés pour l'année 2014 :

- F3 Dombidau (ROUYET, BOUILLON, HEUGAS, URCULLU)	270,66 €/mois.
- F3 Dombidau (SEAN)	378,31 €/mois.
- F3 Dombidau (PETTES)	382,35 €/mois.

- Appartement Centre Administratif (PLIHON) (à compter du 01/03/2014)	451,09 €/mois.
- Résidence Carrérot (BOUTY)	294,45 €/mois.
- Appartement Centre Administratif (LABEDE)	311,44 €/mois.
- Appartement Centre Administratif (CARILLO)	438,74 €/mois.
- Ecole Saint-Cricq 1 (COUSTE)	202,96 €/mois.
- Ecole Saint-Cricq 2 (POCQ)	568,60 €/mois.
- Ecole Saint-Cricq 3 (DIAS)	473,03 €/mois.
- Ecole Saint-Cricq 5 (LACROIX)	223,89 €/mois.
- Ecole Saint-Pée 1 (GRACIAN)	279,88 €/mois.
- Ecole Prévert 1 (VIGNOLES)	334,18 €/mois.
- Ecole Prévert 2 (LAGOUARDAT)	279,88 €/mois.
- Ecole Prévert 3 (SANCHEZ)	279,88 €/mois.
- Ecole Prévert 4 (SERVAT)	334,18 €/mois.
- Ecole Xavier Navarrot (BAZAN)	452,98 €/mois.
- Logement Espace Laulhère (BLANC)	101,54 €/mois.
- Etals de l'allée marchande	60,20 €/mois.
- Parc National des Pyrénées	3 613,46 €/an.
- Local IRIS 64	3 296,35 €/an.
- Maison de l'Emploi	480,58 €/mois.
- Villa Sainte Angèle (CHOZE)	579,30 €/mois.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ARRETE** l'augmentation pour l'année 2014 à + 1,54 %, conformément au nouvel indice de révision des loyers,
- **FIXE** les montants des loyers tels que précités pour l'année 2014.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 décembre 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/12/2013

Bernard UTHURRY